TOREADOR

Toreador Resources Corporation
5 Rue Scribe
75009 Paris France
Tel +33 1 47 03 34 24
Fax +33 1 47 03 33 71
www.toreador.net

NEWS RELEASE

TOREADOR ADOPTE UN REGIME DE DROITS POUR SES ACTIONNAIRES

PARIS, FRANCE – (le 20 juin 2011) – Toreador Resources Corporation (NASDAQ: TRGL) (Paris: TOR) a annoncé ce jour l'adoption par son Conseil d'Administration d'un plan de droits pour ses actionnaires (le "Plan") expirant le 31 décembre 2011.

Le Plan est destiné à assurer un traitement équitable de l'ensemble des actionnaires de Toreador alors que l'action de la Société s'échange à son cours le plus bas depuis douze mois. Le Plan vise également à les protéger de toute tentative de prise de contrôle rampante de la Société par une personne ou un groupe de personnes au moyen de ramassage de titres ou par toute autre démarche opportuniste, sans offrir à tous les actionnaires la juste valeur des titres de la Société. Il est toutefois précisé que l'adoption du Plan ne répond pas à un projet d'offre hostile actuellement en cours.

Le Plan sera mis en place par l'attribution au 30 juin 2011 d'un droit pour chaque action de la Société en circulation. Les droits offerts par le Plan sont attachés aux actions ordinaires de la Société, aucun certificat distinct ne sera émis et les droits ne seront pas négociables séparément des actions, sauf s'il se produit un évènement qui rend les droits exerçables. En vertu du Plan, chaque droit deviendra exerçable dès qu'une personne, en ce compris les entités qui lui sont liées, aura acquis 10% ou plus de la totalité des actions émises par la Société.

Dès l'instant où les droits deviendront exerçables, tous les actionnaires (à l'exception de celui ou ceux dont le franchissement de seuil aura déclenché l'exerçabilité des droits) seront bénéficiaires d'un droit de souscrire des actions de la Société à un prix réduit. Les droits détenus par la personne ou le groupe de personnes ayant déclenché l'exerçabilité des droits seront annulés et ne pourront être exercés. Certaines prises de participation au capital de la Société acquises par la mise en place d'instruments dérivés – indépendamment du fait que ces prises de participations soient ou non considérées comme une détention économique (beneficial ownership) d'actions ou doivent ou non être publiées pour les besoins de la règle 13D du Securities Exchange Act- seront assimilées à des participations en actions ordinaires à hauteur de l'exposition économique résultant de ces instruments dérivés.

Adam Kroloff, Président du Conseil d'Administration de la Société, a déclaré : "le Conseil a adopté un plan de droits en faveur de ses actionnaires, expirant le 31 décembre 2011, afin de protéger les intérêts des actionnaires de Toreador. Le Plan de droits n'empêche pas le Conseil d'étudier ou d'accepter une offre d'acquisition de la Société si le Conseil se trouvait convaincu que cette offre est en adéquation avec les intérêts de la Société et ceux de ses actionnaires. Par contre, ce plan doit permettre d'assurer à tous les actionnaires un traitement

équitable et égalitaire dans le cadre d'une offre sur le capital de la Société ainsi que de les protéger de toute offre hostile et sous-évaluée, offre partielle, prise de contrôle rampante ou toute autre manoeuvre abusive ayant pour but la prise de contrôle de la Société sans paiement d'une prime de contrôle appropriée."

Des détails complémentaires relatifs au plan de droits seront présentés dans la notice 8-K qui sera publiée par la Société auprès de la SEC à New-York. Cette publication sera accessible sur le site internet de la Société par le lien suivant : http://phx.corporate-ir.net/phoenix.zhtml?c=68298&p=irol-sec

A PROPOS DE TOREADOR

Toreador Resources Corporation est une société internationale indépendante dans le domaine de l'énergie, spécialisée dans l'acquisition, le développement, l'exploration et la production de pétrole brut. La société détient des intérêts dans des concessions de production et des permis d'exploration en France. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet de la société, www.toreador.net.

Avertissement Concernant les Déclarations Prospectives

A l'exception de l'information historique figurant aux présentes, les déclarations exposées dans le présent communiqué sont des « déclarations prospectives » au sens de la Section 27A du Securities Act of 1933, tel que modifié, et de la Section 21E du Securities Exchange Act of 1934, tel que modifié. Toreador entend que toutes ces déclarations soient soumises aux « règles d'exonération » (safe-harbor provisions) des réglementations précitées. De nombreux risques, facteurs et incertitudes importants sont susceptibles d'entraîner des différences significatives entre les résultats effectifs de Toreador et ceux présentés dans les déclarations prospectives. Ces risques comprennent de manière non limitative, les estimations des réserves, les estimations de la production, les prix des produits futurs, les taux de change, les taux d'intérêts, les risques géologiques et politiques, les risques de forage, la demande de produits, les restrictions de transport, les recouvrements réels de produits d'assurance, la capacité de Toreador à obtenir des capitaux supplémentaires ainsi que d'autres risques et incertitudes décrits dans les documents de la société déposés auprès de la Securities and Exchange Commission. Les résultats historiques atteints par Toreador ne sont pas nécessairement représentatifs de ses futures perspectives. La société n'a pas d'obligation de mettre à jour ou réviser publiquement les déclarations prospectives en cas d'information nouvelle, d'évènements futurs ou autres.

Contact:
Tony Vermeire, Relations Investisseurs
tvermeire@toreador.net
+33 1 47 03 34 24
www.toreador.net